



La lettre de l'Observatoire Territorial

Lettre d'information de l'Agence d'Urbanisme Catalane

N°3 Septembre 2012

L'économie de la connaissance... de quoi parle-t-on ?

Second volet : l'innovation et le tissu économique



éditorial

L'évolution des modèles économiques donne une place croissante à la «connaissance».

Cette valorisation économique du savoir débouche sur de nouvelles formes d'organisations privilégiant la compétence des travailleurs et le développement de la recherche.

De fortes synergies se nouent ainsi entre recherche appliquée, industrie et encadrement institutionnel où le coût de développement de la connaissance est dilué entre plusieurs acteurs et ses atouts précieux sans cesse réinvestis vers de nouvelles applications.

Les nouvelles technologies de l'information permettent une diffusion encore plus accélérée et élargie de ces connaissances, alimentant ainsi de nouveaux modèles économiques fondés sur des gains de productivité, le déploiement des industries «créatives» (e-commerce, téléphonie, multimédia...), et des modèles organisationnels originaux (la start-up...).

Après un premier volet de la lettre de l'observatoire territorial consacré à l'offre universitaire, ce second volet s'intéresse aux formes de cette économie de l'innovation, et donne à voir, par des exemples concrets, sa traduction naissante dans le département.

Silvain Czechowski,
Directeur de l'Agence
d'Urbanisme Catalane

Les régimes de l'innovation

L'innovation, moteur de l'économie de la connaissance, est avant tout un pari risqué : elle requiert des investissements importants, et n'est pas nécessairement source de rentabilité à court-terme, car les applications immédiatement adaptées à des marchés potentiels manquent.

C'est pourquoi les régimes de l'innovation oscillent souvent entre un semblant de «laisser-faire» en favorisant un climat propice à l'innovation, à la fois ouvert, informel dont la pierre d'angle est la mise en réseau pertinente, et une structuration plus encadrée de dynamiques d'innovation résolument plus tournées vers l'entreprise (développement en grappe autour d'une filière locale par exemple).

Les territoires possédant une faible densité d'industries créatives ou de cadres de fonctions métropolitaines supérieures, tels que les Pyrénées-Orientales, vont avoir tendance à opter pour une politique résolument volontariste se manifestant à la fois par l'accompagnement d'entreprises, et par la structuration de filières économiques.

L'industrie créative

Les industries créatives renvoient aussi bien à des activités économiques (cinéma, audiovisuel, numérique, photographie...) qu'à des métiers spécifiques pouvant s'exercer dans plusieurs types de structures (architecte, designer, graphiste...).

Ce terme renvoie à la synergie récente entre créativité et milieu de l'entreprise. Pour forcer le trait, le créatif d'aujourd'hui n'est plus le stéréotype du marginal d'hier et évolue entre plusieurs métiers et compétences: Le créatif ou les secteurs créatifs ne répondent plus à l'image classique du «marginal» faiblement reconnu par la société mais est davantage aujourd'hui «polyvalent»: entre scénographe pour une devanture de grandes surfaces, entrepreneur d'une start-up du numérique en pleine croissance et artiste à temps-partiel.



Transformer l'auto-entreprise en envie d'entreprendre

Le taux de création des entreprises et de leur survie renseignent sur la vitalité et la robustesse d'un tissu économique. L'accompagnement au développement organique de l'économie à partir des savoir-faire locaux plutôt que la seule concentration sur l'attractivité vers des acteurs économiques extérieurs au territoire garantit une « greffe » plus durable des processus d'innovation aux dynamiques du territoire.

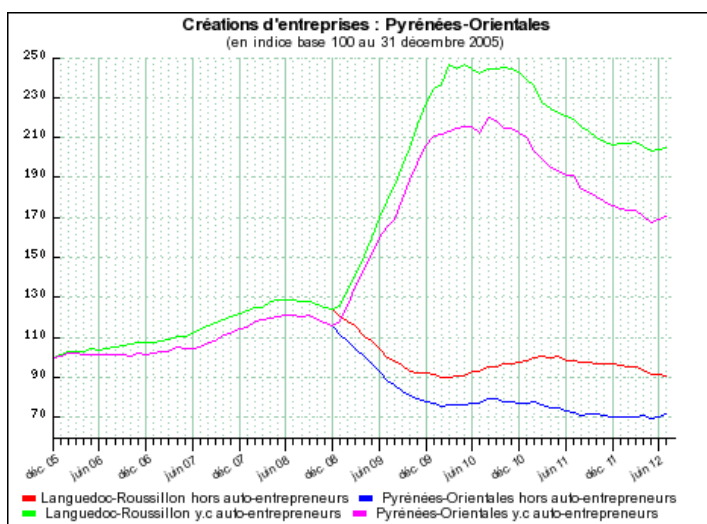
Le taux de création est particulièrement élevé dans le département, soit de 17,8% en 2011 (juste derrière l'Hérault). Ce taux ne doit pourtant pas masquer la réalité de l'effet levier du statut d'auto-entrepreneur.

Si on exclut la part des créations dues aux auto-entrepreneurs, le nombre de création mensuel se dégrade depuis 2008. Ces

créations d'auto-entreprise sont symptomatiques d'une densité forte d'artisans qui est à l'échelle départementale de 226 artisans pour 10 000 habitants contre une moyenne métropolitaine de 168 artisans pour 10 000 habitants.

Au regard de la contraction générale des marchés économiques sous l'impact de la crise, c'est un « gâteau » de plus en plus restreint que se partagent **un nombre croissant d'acteurs économiques isolés les uns par rapport aux autres.**

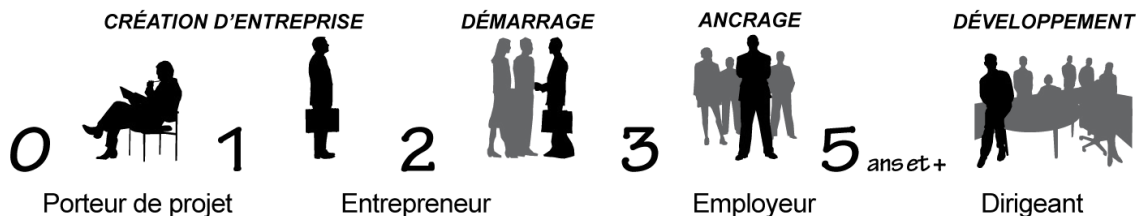
Ainsi, un rôle croissant est identifié pour les institutions, universités, collectivités et chambres consulaires de mise en réseau et d'accompagnement dans la durée des acteurs économiques, les pépinières ou incubateurs étant des exemples d'équipements dédiés à ce type d'accompagnement.



Note : données mensuelles brutes, en moyenne glissante sur 12 mois.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Parcours d'entreprise, de la création à la pérennisation



	ÉVALUATION	IMPLANTATION	ANCRAGE	DÉVELOPPEMENT
BESOIN	Évaluation de la faisabilité commerciale et financière du projet	Création d'un réseau Formation/animation Recherche de fournisseurs et de clients potentiels	Intégration de l'activité dans le tissu de l'économie locale	Développement Recherche de nouveaux marchés et produits
IMPLANTATION	Incubateur	Pépinière	Location Immobilière	Locative Achat
ACCOMPAGNEMENT	Business Plan	- apport de perspectives sectorielles - mise en relation (entreprises, structures d'accompagnement)	- proposition d'une offre locative pertinente (selon coûts et proximité) - accompagnement dans la démarche de recrutement - insertion dans un réseau professionnel	- proposition locative ou achat selon la taille et la nature de l'activité (infrastructures, proximité des réserves foncières, services de proximité) - suivi régulier de la croissance et des besoins

Quel type d'accompagnement aujourd'hui pour les pépinières d'entreprise?

Les relais d'accompagnement à la création d'entreprises sont assurés par les structures comme les incubateurs et les pépinières d'entreprises. Les incubateurs sont tournés vers les porteurs de projet.

Par exemple, le réseau Languedoc-Roussillon Incubation (LRI) est un réseau promouvant la mise en relation des porteurs de projets avec le milieu de la recherche appliquée.

Une pépinière intervient davantage en aval du projet en regroupant dans un même lieu plusieurs entrepreneurs. Ainsi, elle a besoin d'une certaine densité économique pour favoriser la synergie et les réseaux entre les différents acteurs et proposer certains services clés aux entrepreneurs (formation, réunion, fonction support partagée, infrastructures et équipements...).

On estime en général que **pour être pleinement efficace, une pépinière doit comporter une vingtaine d'entreprises, avec un taux de rotation d'environ 2 à 3 ans** pour chaque entrepreneur.

Aujourd'hui, **les pépinières ne sont plus uniquement des structures dédiées à l'accompagnement** de projets dans l'innovation et la technologie mais s'ouvrent de plus en plus vers une diversité d'activités.

Selon **Synersud** (réseau des structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes en Languedoc-Roussillon), **les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent 50% des nouvelles entreprises. La tendance s'éloigne du « hightech »** pour se rapprocher des processus plus évolutifs du marketing de l'innovation visant la valorisation de technologies et savoir-faire préexistants vers des débouchés différents, à l'exemple de l'entreprise Innobat basée dans l'Hérault qui travaille sur le développement de matériaux biosourcés pour la construction.

Des exemples d'incubation et d'accompagnement réussis dans le département....

De l'école doctorale Energie et Environnement et de ses huit laboratoires de recherche sont nés deux entreprises, ColdWay et Akinao.



ColdWay associe deux anciens chercheurs du laboratoire PROMES et opère dans le marché des équipements à température rigide.

Cette entreprise est née suite à une demande d'industrialisation d'un prototype développé depuis de nombreuses années dans le laboratoire à laquelle ne pouvait répondre une structure de recherche. Existante depuis une dizaine d'années, cette entreprise emploie aujourd'hui 17 personnes.

Akinao est une entreprise qui a été incubée au sein de l'Université, hébergée aujourd'hui dans les murs de l'UPVD.

L'INDEPENDANT MERCREDI 26 MAI 2010

Elle a créé son entreprise à l'université de Perpignan

Annabel Simon-Levert, chercheuse, vient de lancer son entreprise : Akinao dont le siège se trouve à l'université. Sur place, elle pourra bénéficier des équipements nécessaires à l'étude de biopesticides.

On reproche souvent à l'université de ne pas faire assez pour l'insertion professionnelle des jeunes. Mais Annabel Simon-Levert et sa nouvelle entreprise, Akinao, prouvent le contraire. La jeune entrepreneur, docteur en substances naturelles, vient d'installer sa start-up dans les locaux de l'université au Moulin à Vent. Jeudi matin, le président de l'université Perpignan Via Domitia (UPVD), Jean Benkhellil s'est engagé, via la signature d'un contrat, à héberger la société pour une durée de 5 ans. Une première pour l'université comme le souligne le président : "C'est la première fois qu'une entreprise émane de l'UPVD. Akinao pourrait devenir l'image de ce qui doit se faire dans notre mission d'insertion professionnelle... Nous avons du potentiel, exploitons-le." Akinao prendra ses quartiers au laboratoire de chimie des biomolécules et de l'environnement (LCBE) de l'université où elle a

réalisé sa thèse. Je suis arrivée au LCBE il y a près de 9 ans pour un stage et je ne l'ai plus jamais quitté", raconte la scientifique qui pourra ainsi bénéficier de tous les équipements du LCBE.

Développer des biopesticides

Bardée de diplômes (en biochimie, biologie cellulaire, un DEA, un doctorat d'environnement et santé...), la Perpignanaise (d'origine lyonnaise) s'intéresse, depuis des années, à la réduction de pesticides de synthèse dans l'agriculture. Avec son entreprise, elle propose d'accompagner les industriels dans leur démarche de recherche et développement concernant des biopesticides pour trouver une alternative aux pesticides de synthèse grâce à des substances naturelles d'origine végétale et marine. Concrètement, son activité consiste à identifier des plantes (locales) et à dénicher des molécules herbicides ou antifongiques.

"Les grands groupes ne sont pas encore très intéressés mais on ne désespère pas de réussir à les convaincre d'ici deux ans. Pour l'instant, nos clients pourraient être des industriels de moyenne envergure qui cherchent de nouveaux débouchés pour leurs produits ou qui n'ont pas de service recherche et développement. On travaille déjà avec des viticulteurs", assure la nouvelle

chef d'entreprise.
Pas sûr qu'on retienne son nom (Akinao) mais il est certain que la petite entreprise fera bientôt parler d'elle.

Alexandra Girard

L'université accueillera l'entreprise d'Annabel Simon-Levert. L'accord a été signé. Photo Ph.Koffi.

Combien de pépinières aujourd'hui dans le département?

Le département comprend aujourd'hui **deux pépinières**, l'une historique Plein Sud Entreprises à l'Espace Entreprise Méditerranée, l'autre plus récente implantée en centre-ville, au-dessus des locaux de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise avec une spécialisation dans l'économie sociale et solidaire. Un autre projet de pépinière orientée vers les énergies renouvelables est actuellement à l'étude.

La pépinière Plein Sud de Rivesaltes a accompagné plusieurs beaux projets dans leur développement : par exemple, l'entreprise Solia spécialisée dans des solutions de packaging innovantes a d'abord été hébergée dans les murs de la pépinière en 1995, puis s'est implantée à Rivesaltes en 2005. Cette entreprise comprend aujourd'hui une cinquantaine de salariés.

Le pari de l'économie de la croissance verte dans le département

L'innovation dans le département s'oriente davantage vers les métiers de la « croissance verte » que ceux à proprement parler de l'industrie créative.

Pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité, en assignant des spécialisations aux territoires, permettent un fonctionnement en réseau des différentes compétences à l'échelle nationale, tout en favorisant des dynamiques d'innovation propres.

Les pôles ont ainsi une vocation économique forte (lien entre projets de recherche et acteurs économiques par un accompagnement dans la labellisation des projets ou les démarches d'appels à projet), mais aussi une vocation sociale de gestion prévisionnelle des compétences en mettant en relation les jeunes diplômés et les entreprises.

Les Pyrénées-Orientales sont concernées par 2 pôles de compétitivité : Derbi (EnR) et Qualimed (agriculture méditerranéenne).

Les clusters ou système productif local (SPL)

Un SPL est une organisation en réseau reposant sur une stratégie collective reconnaissant l'importance de la créativité et de l'innovation. Le partage d'expérience et de ressources permises par cette forme d'organisation constitue l'investissement premier de ce mode de fonctionnement et permet de penser l'avenir collectivement et de manière plus ambitieuse que chacun de ses membres ne le peut isolément. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- une concentration de PME sur un territoire donné appartenant à un secteur ou à un couple produits/marchés,
- des relations interentreprises fortes et une culture commune,
- l'optimisation des synergies entre les acteurs économiques et les ressources multiples du territoire,
- l'accès à un ensemble de services marchands et non marchands.

La France était pionnière dans les années 1980 dans le développement des énergies renouvelables (EnR) – notamment dans les Pyrénées-Orientales avec la centrale solaire Thémis. Mais la baisse du prix du pétrole et l'essor du programme nucléaire ont ralenti cette dynamique, impliquant un retard certain de la France par rapport aux objectifs fixés de développement des énergies renouvelables, en 2010, 15% de la production d'énergie est d'origine renouvelable contre un objectif pour cette même année de 21%.

A titre comparatif, quand l'Allemagne comptait en 2008 près de 100 000 emplois dans les EnR, la France en comptait environ 51 000 en équivalent temps plein. Toutefois, le développement des EnR connaît un nouvel essor, avec en moyenne 20 000 emplois entre 2006 et 2009 en France.

Un véritable cluster se forme autour de la filière des EnR dans le département. En effet, au-delà des ressources exceptionnelles favorables à son développement (ensoleillement, vent, couverture forestière et eaux chaudes souterraines), plusieurs projets de grandes envergures participent à dynamiser et rendre fortement visible cette filière, tels que les toits photovoltaïques de Saint-Charles.

Cette filière cherche aussi à combiner production de ressource et recherche appliquée avec le soutien du pôle de compétitivité DERBI - marqueur fort de la filière à l'échelle nationale-, le laboratoire de recherche PROMES dépendant du CNRS et le développement d'une offre de formation avec l'implantation de l'antenne de l'école ingénieur Polytech de Montpellier à Tecnosud.

L'emploi et le développement des énergies renouvelables

Les toits de Saint-Charles ont été posés par la société catalane Vilmor EnR.



Ce projet a permis à Vilmor EnR en partenariat avec le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification dans le BTP des Pyrénées-Orientales de mobiliser 18 personnes en contrat de professionnalisation pour une qualification diplômante dans

le métier des énergies renouvelables. Une moitié de ces personnes serait aujourd'hui employée au sein de l'entreprise Vilmor EnR.

Une autre initiative de mutualisation des compétences des différentes familles d'artisans dans le secteur du bâtiment se construit peu à peu autour des « Eco-artisans » des Pyrénées-Orientales; à même de gérer intégralement des chantiers. Environ 82 entreprises sont en cours de formation au centre FEEBat (formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment), dont 32 qui sont totalement formés. Ces compétences seront de plus en plus valorisables avec l'application de la réglementation thermique de 2012.

Perspective de débouché pour la maîtrise énergétique intéressant le pôle DERBI : les Smart Grids

Désignant en anglais les réseaux intelligents, les smart grid désignent un faisceau de technologies informatiques permettant une gestion plus ou moins décentralisée et en temps réel de la consommation d'électricité par les utilisateurs.

De l'utilisation du compteur intelligent à la captation d'énergies renouvelables produites à proximité de soi (énergie éolienne, photovoltaïque...), au-delà de représenter un marché colossal (estimation de 40 milliards d'euros à l'horizon 2030 pour le marché européen en développement et déploiement de ces technologies), ces technologies permettraient une réelle économie de consommation d'énergie.

Cette thématique clé de la gestion des réseaux et du stockage d'énergie est au cœur de la stratégie du pôle de compétitivité DERBI.

Comité de rédaction :

Directeur de la publication : Silvain Czechowski, Directeur de l'AURCA - Tél. : 04.68.87.75.52 - Mail : agence.catalane@aurca.org

Rédacteur en chef : Georgina André

Conception et réalisation graphique : AURCA

Crédits photo : ©AURCA, ©Coldway, ©Midi-Libre, ©Plein Sud Entreprises

Copyright©AURCA, Septembre 2012. Tous droits réservés.